



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

CF: 2036

Nom de l'établissement : CFP Butin

Adresse de l'établissement: Route du pont butin 43 , 1213 Lancy Année du diagnostic : 2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarques	Échéance
1er sous-sol	Dégagement 10.2	Coussin coupe-feu	Court terme		
Rez inférieur	Salle de cours R.I 64	Coussin coupe-feu	Court terme		

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.